

Règlement

Art 1 : Organisateur

L'épreuve nocturne La Cavanight est organisée par les coureurs et marcheurs Cavanacois.

Art 2 : Parcours

Le départ et l'arrivée ont lieu au foyer de Cavanac. Le parcours de la Cavanight est constitué d'une boucle nocturne de 10 kms sur la commune de Cavanac .

Pour des raisons de sécurité, l'usage d'une frontale est obligatoire.

La direction de l'épreuve se réserve le droit de modifier les parcours, l'heure de départ ou d'annuler les épreuves en cas de force majeure.

Art 3 : Ravitaillement

Les courses comportent un point de ravitaillement liquide sur les parcours.

Il est strictement interdit de jeter des déchets de toute nature que ce soit en dehors des points prévus à cet effet. Toutes infractions dûment constatées par les membres de l'organisation entraîneront l'exclusion immédiate de la course.

Art 4 : Public

La Cavanight est ouvert aux licenciés FFA, UFOLEP, UNSS et affinitaires et aux non licenciés (sous réserve d'une présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an le jour de la course).

Il est réservé aux coureurs cadets à vétérans (masculin et féminin).

Art 5 : Résultat

Proclamation des résultats et remise des prix aura lieu au foyer.

Les résultats seront également disponibles sur le site de la course :

www.coureurs-marcheurs-cavanacois.org

Art 6 : Certificat médical ou licence

Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, la participation à La Cavanight est subordonnée à la présentation d'une licence sportive de l'année en cours.

Pour les non licenciés, la présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou de sa photocopie, est obligatoire. Cette pièce sera gardée par l'organisation.

Art 7 : Assurance

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit auprès de notre assureur MAIF.

Les coureurs participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité, Ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage éventuellement subi, ainsi que pour les objets perdus ou dérobés.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Art 8 : Médical

La sécurité des parcours est assurée par une antenne médicale et des signaleurs

Art 9 : Dossards

Les dossards sont à retirer au foyer de Cavanac, le samedi 15 Septembre 2018 à partir de 18h30.

Le dossard doit être apposé sur la poitrine dans son intégralité (épingle à nourrice non fourni).

Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du coureur.

En cas d'abandon, le concurrent remettra impérativement son dossard soit à un poste de

ravitaillement, soit aux signaleurs, soit à l'arrivée.

Ne quittez jamais la course sans prévenir l'organisation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 10 : Engagements

Le tarif des inscriptions est fixé à :

-la cavanight à 10€ (repas à 5€)

-la course enfant à 2€ (repas gratuit)

Tous les Participants à la Cavanight s'engagent à respecter le présent règlement par le simple fait de leur inscription.

L'inscription n'est possible que via le site internet :

www.chronostart.com

Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de l'athlète.

L'inscription ne sera validée que si un N° licence FFA valide ou un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course est fourni.

Le nombre total de participants est limité à 200.

Art. 11 : Droit à l'image

De par sa participation à la course, chaque concurrent autorise expressément le C.M.C (ou ses ayants droit tels que partenaires et média) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 12 : Récompenses

Un cadeau sera remis à l'ensemble des participants au retrait du dossard.

Ainsi qu'une récompense aux 3 premiers hommes, 3 premières femmes, premier et première de chaque catégorie (Juniors, Espoirs, Seniors, et Vétérans) sans cumul possible.

L'équipe la plus représentée sera aussi récompensée...

Art 13 : Horaires

L'heure limite des retraits de dossard est fixée à 20h15 .

Le départ de la course aura lieu à 20h30 .

Art 14 : Course enfant

Les courses enfant sont constituées de plusieurs boucles dans le village .

Distance :

-Enfants née entre 2008 et 2011 : 1300 m

-Enfants née entre 2002 et 2007 : 2600 m

L'inscription s'effectuera au foyer avant 19h15 au tarif de 2€. **Pour l'inscription au course enfant, il sera demandé un certificat médical de non contre indication de la course à pied ou licence sportive ainsi qu'une autorisation parentale dûment complétée et signée.**

Une récompense sera offerte à tous les enfants .

Un podium sera fait à l'issue des courses pour les premiers temps scratch masculin et féminin.